



REGLEMENT INTERIEUR

VOS OBJETS DE VALEURS

Nous vous recommandons de ne pas apporter vos objets de valeurs à la Clinique. L'établissement n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis à l'intérieur des locaux d'hospitalisation. Néanmoins un coffre est mis à votre disposition dans chaque chambre.

LES VISITES

Les visites sont autorisées, sauf en cas de contre-indication de votre médecin psychiatre, tous les jours de 14h à 18h.

LES SORTIES

Les sorties définitives et thérapeutiques se font du **lundi au vendredi** en accord avec votre médecin psychiatre référent. Le jour de votre sortie vous devez **libérer la chambre pour 10h** et quitter la clinique avant 12h. Si exceptionnellement votre sortie ne peut se faire avant midi, il vous est demandé de régler votre repas à l'accueil.

En cas de sortie thérapeutique, appeler la veille de la date prévue de retour le secrétariat médical pour confirmer votre hospitalisation.

LES PERMISSIONS

Après une période d'observation et suite à votre demande une permission ou des permissions peuvent être autorisées par le Directeur de la Clinique sur accord médical du médecin psychiatre. L'utilisation du véhicule est soumise à autorisation médicale. Les clés de voiture sont remises à l'infirmerie à l'entrée ou en cours de séjour. De même votre permis et la carte grise de votre véhicule vous seront demandés pour effectuer une photocopie à l'entrée ou en cours de séjour. Les horaires de permissions sont les suivants :

- ❖ De 14h à 17h30 tous les jours
- ❖ De 10h à 17h30 le samedi, dimanche et jour férié ; déposer la fiche « autorisation de sortie » complétée le jeudi à l'infirmerie.

Pour toute demande exceptionnelle, s'adresser à l'infirmerie.

LES RECOMMANDATIONS PAR CITOYENNETE

Il vous est demandé dans l'ensemble de l'établissement:

- ❖ Une tenue vestimentaire correcte et appropriée
- ❖ Un comportement discret et respectueux envers l'ensemble des patients et du personnel
- ❖ De ne pas utiliser le téléphone portable dans les lieux communs de 23h à 7h30, au self et à l'atelier
- ❖ Afin de favoriser les soins et le repos, de ne pas se rendre visite dans les chambres.

LES INTERDICTIONS

La loi anti-tabac est en vigueur dans l'établissement, terrasses comprises. Un espace fumeur est réservé à l'extérieur.

Il doit être remis à votre infirmière à l'entrée comme en cours de séjour :

- ❖ Tout médicament.
- ❖ les objets et câbles électriques, les clés de voiture, les objets coupants et tranchants, les bougies ou encens...
- ❖ les ordinateurs et lecteurs DVD (faire une demande à votre médecin psychiatre référent pour une utilisation en chambre ou à l'atelier)

Il est interdit :

- ❖ D'apporter et /ou de stocker des aliments de l'extérieur ou servis au self par mesure d'hygiène.
- ❖ D'introduire, de faire introduire et de consommer dans l'établissement des boissons alcoolisées et des substances illicites ou des médicaments non prescrits
- ❖ D'utiliser bouilloire, résistance et autres...par mesure de sécurité (un fer à repasser est à votre disposition à l'atelier)
- ❖ De laver et sécher le linge dans les chambres, terrasses ou parc par mesure d'hygiène
- ❖ D'organiser tous types de fêtes
- ❖ De coller dans votre chambre photos, affiches : (s'adresser à l'atelier pour un panneau de liège)

En cas de non respect du règlement intérieur le personnel est habilité :

- ❖ **à retirer tout matériel non autorisé**
- ❖ **à vous préciser des points du règlement intérieur**

En cas de récidive ou de gravité de la transgression, votre prise en charge dans l'institution sera réévaluée par l'équipe médicale, soignante et administrative. Cette évaluation pourra conduire à une sortie définitive ou à un transfert vers un autre établissement.

Date et signature
précédées de la mention « lu et approuvé »

le Directeur Administratif